



www.ufolep80.com
Une autre idée du sport

ENCART

NOM DE L'ASSOCIATION :

Je soussigné :

Président de l'association, sera présent lors de l'assemblée générale UFOLEP Somme

Mandat

Si le Président ne peut être présent

Extrait du règlement intérieur de l'UFOLEP Somme - ARTICLE 16

Chaque association est représentée par son Président. En son absence, le pouvoir du représentant mandaté ayant atteint la majorité légale, doit être signé du président de l'association dont il relève. **Ce représentant doit être licencié dans cette association.** La vérification du pouvoir et de la licence des représentants mandatés est assurée à l'entrée de la séance.

Tout licencié UFOLEP peut également assister, en qualité d'auditeur, à l'assemblée générale, à condition qu'il présente sa licence de l'année en cours, régulièrement homologuée.

Sera représenté par ; N° de licence :

Vœux

Propose à l'assemblée générale les vœux suivants :

- 1/
-
-
-

CACHET DE L'ASSOCIATION

A LE
SIGNATURE DU PRESIDENT

A RENVoyer A L'UFOLEP SOMME - 51 RUE SULLY – 80000 AMIENS
OU PAR MAIL : accueil@ufolep80.com (document scané)
AVANT LE 10 MARS 2010